

première fois depuis 1975, époque à laquelle le ministre de l'époque, le député de Westmoreland-Kent, leur avait alors demandé de cesser d'y pêcher. J'ai parlé avec le ministre depuis l'annonce de sa décision et nous avons aussi soulevé cette question à la Chambre.

[Français]

On a dit au ministre, je ne sais pas combien de fois, que si vraiment il s'était trompé, car il est possible qu'un homme ayant été ministre seulement pendant une dizaine de semaines se trompe, on peut comprendre cela, si une personne arrive dans un nouveau gouvernement, avec toute la documentation qu'elle doit digérer dans une certaine période de temps, il est possible qu'elle se trompe, mais, monsieur le président, ce que ce ministre a fait, c'est qu'il a pris une décision irréfléchie. Il a pris la décision de permettre aux chalutiers de 100 pieds ou plus d'entrer dans la région 4T du golfe Saint-Laurent sans consulter d'autres personnes que les propriétaires de ces chalutiers. Le ministre a répondu à la Chambre à quelques reprises, et j'ai quelques réponses en main que j'aimerais citer, parce que je pense que le ministre, bien qu'il ne veuille pas volontairement induire la Chambre en erreur, essaie d'être «tortueux», et seulement au cas où quelqu'un ne comprendrait pas le sens du terme «tortueux», ce que je veux dire par là, c'est que . . .

[Traduction]

Le ministre a été tortueux.

[Français]

Monsieur le président, le ministre, le 17 octobre, en réponse à mon collègue, le député de Gaspé (M. Cyr), disait, et je cite:

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, cette décision a été prise après que nous ayons été informés par des experts . . .

[Français]

On retrouve cette citation à la page 296 du compte rendu officiel des *Débats* du 17 octobre.

[Traduction]

. . . qu'il était possible de prendre 13,000 tonnes métriques de plus dans le golfe. A partir de ce chiffre, des consultations ont été tenues auprès du comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique. A la suite de cette consultation, il a été convenu qu'un quota de 4,000 tonnes métriques serait octroyé aux navires dont le port d'attache est situé sur le littoral du golfe; il restait donc 9,000 tonnes métriques à distribuer. Nous avons décidé . . .

Ses réponses sont très claires. Il vient de parler des consultations qui ont eu lieu au sujet des quotas.

. . . Nous avons décidé d'allouer 6,000 tonnes métriques aux bateaux de plus de 100 pieds, soit la flotte hauturière qui pêchait dans le golfe avant 1976.

Hier encore, le ministre des Pêches et des Océans et le premier ministre ont déclaré, en réponse à une question du député de Gaspé, que des pourparlers avaient eu lieu sur la question de l'entrée des bateaux de plus de 100 pieds. Le ministre des Pêches et des Océans devrait tirer la question au clair et dire à la Chambre s'il a effectivement consulté les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve, du Québec et de la Nouvelle-Écosse sur la question de l'entrée de ces gros bateaux dans la région 4T du golfe du Saint-Laurent. Si le ministre désire clarifier ce point immédiatement, je suis prêt à lui céder la parole.

Subsides

● (2140)

Il répond toujours en disant qu'il y a eu des consultations au sein du comité consultatif sur les poissons de fond. J'ai lu attentivement les procès-verbaux, j'ai parlé à des gens qui étaient présents et j'ai de bonnes raisons de croire qu'il n'y a eu aucune consultation sur la question des chalutiers de 100 pieds. D'après un représentant du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard qui a témoigné cette semaine au comité des pêches et des forêts, la consultation n'a porté que sur l'augmentation des quotas.

Avant de continuer, je désire demander au ministre s'il a réellement consulté qui que ce soit en dehors des propriétaires des chalutiers de 100 pieds ou des propriétaires des installations. A-t-il ou non consulté des pêcheurs du golfe au sujet des chalutiers de 100 pieds qui pénètrent dans la région 40?

M. McGrath: Cette question a été soulevée dans la Chambre à diverses reprises. J'y ai répondu. Le député vient de citer une de mes réponses tirées du hansom. Il laisse maintenant entendre, intentionnellement ou pas, que j'ai induit la Chambre en erreur. J'ai répondu à la Chambre, je suis prêt à faire de même devant le comité et à justifier mes déclarations dans ma réponse au député. Il y a eu consultation. Cela a été expliqué en comité au moment où la question était étudiée par le comité permanent des pêches et des forêts. Cela a été répété à plusieurs reprises à la Chambre en réponse à des questions. Il y a eu consultation et j'ai bien l'intention de le prouver. Je suis sûr que ce n'était pas l'intention du député, pour qui j'éprouve le plus grand respect, de laisser entendre que j'ai induit la Chambre en erreur. C'est seulement qu'il en donnait l'impression ce soir. Il doit me croire sur parole.

M. Breau: Je n'ai rien laissé entendre du tout. Si j'ai demandé au ministre de se lever pour répondre à la question avant de poursuivre, c'est précisément parce que je le respecte également. Je lui laisse le bénéfice du doute. Je suis cependant en mesure de prouver que certaines personnes affirment qu'il n'y a eu aucune consultation au sujet de l'entrée des chalutiers de 100 pieds. Je peux, par exemple, citer le ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick, M. Jean Gauvin, qui, dans *L'Évangéline* . . .

[Français]

Dans le journal *l'Évangéline* du 21 septembre, à la page 5, monsieur le président, je cite le ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick, on explique premièrement l'en-tête:

Accès au golfe accordé aux gros chalutiers.

Il s'agit du ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick, l'honorable Jean Gauvin.

. . . surpris et inquiet de la décision de McGrath.

Le ministre était surpris non seulement qu'il n'y ait pas eu de consultation, selon lui, mais il ne savait pas que cela était envisagé. Alors le journaliste établit le problème dans l'article, monsieur le président, et j'y arrive pour aller plus vite, et je cite ce que M. Gauvin a dit. Il s'est dit surpris:

Que le ministre fédéral ne l'ait pas consulté avant de prendre cette décision, bien qu'il soit possible que M. McGrath ait tenté de les rejoindre.

Maintenant je peux traduire cela: